

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 21/22 (1913)

Heft: 12

Artikel: Il y a cinquante ans

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

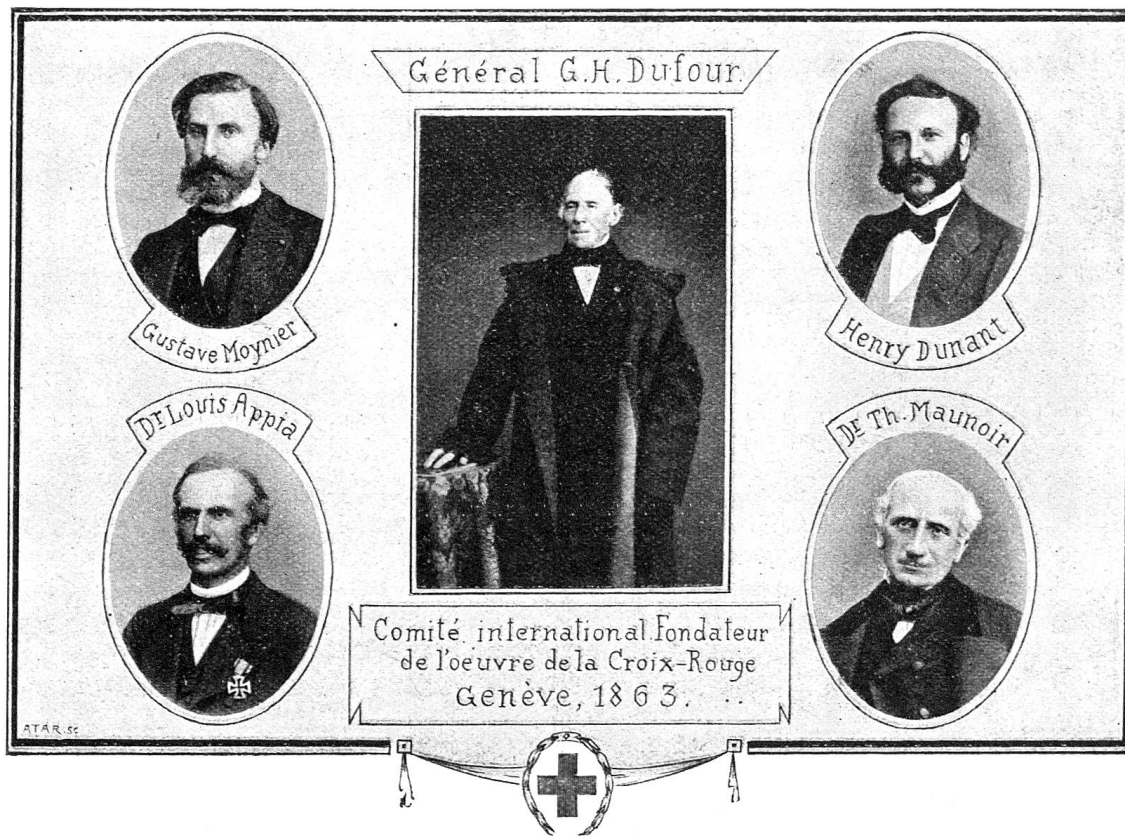
LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
Il y a cinquante ans	133	Cressier, Landeron et de St-Blaise; Alliance des samaritains, Comité central:	
Quelques constatations sur les conditions sanitaires dans la guerre des Balkans .	135	Alliance suisse des gardes-malades, sect. de Neuchâtel: Comité; réunion mensuelle	140
Transformation d'une automobile en vue du transport de blessés	139	Les murs homicides	142
Enfin!	140	Cartes et timbres p' la jeunesse tuberculeuse	143
Nouvelles de l'activité des sociétés: Exercice combiné des samaritains de Cornaux,		Projections (nouvelle série)	143
		Attention! Abonnements de 1914	144

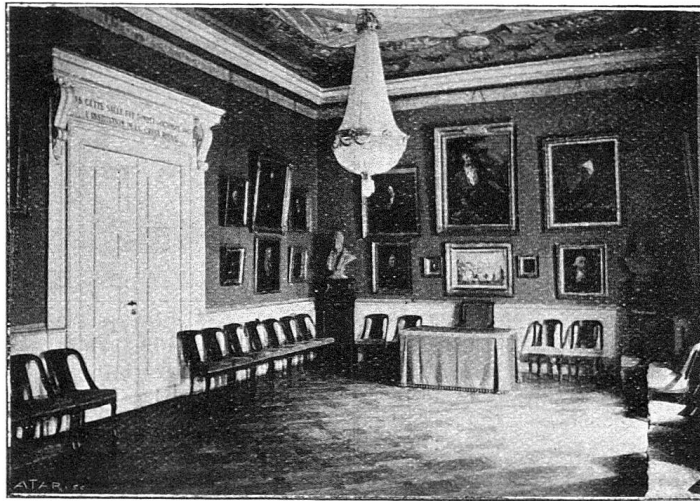
Il y a cinquante ans



Les fondateurs de la Croix-Rouge

Il y a cinquante ans que se réunissait, à Genève, le 26 octobre 1863, la Conférence d'experts qui posa les bases fondamentales de l'institution de la Croix-

et empreintes de sagesse, qui sont demeurées les principes fondamentaux et quasi immuables de cette institution devenue puissante et considérable par ses



Salle de l'Athénée à Genève où fut fondée, en octobre 1863, l'institution de la Croix-Rouge

Rouge. Fallait-il célébrer glorieusement et avec éclat cet anniversaire? Cela n'eut pas correspondu aux sentiments de mo-

ramifications dans tous les Etats civilisés, porte en elle-même la glorification de ceux qui l'ont conçue.



Bibliothèque et Archives du Comité international à Genève, rue de l'Athénée, 3

(Clichés mis obligeamment à notre disposition par le *Bulletin international*)

destie des hommes de bien, qui étaient en même temps des hommes de foi, grâce auxquels la Croix-Rouge a vu le jour. Leur œuvre, assise sur des bases sobres

Cette œuvre est connue. Les résolutions et vœux qui, en conformité du projet émané du comité genevois et rédigé par M. Moynier, ont été votés par cette as-

semblée de trente-six personnes, dont dix-sept délégués représentant quatorze Etats, siégeant à Genève dans la salle de l'Athénée, ont été maintes fois rappelés et reproduits. Il convient, en tout cas, de rappeler les noms des fondateurs de l'œuvre née il y a cinquante ans, c'est-à-dire les membres de ce comité genevois issu de la Société d'utilité publique de Genève, qui prit plus tard le nom de Comité international, et dont les efforts et la persévérante confiance dotèrent l'humanité de cette grandiose et bienfaisante institution, dont elle peut à juste titre être fière.

Ce furent le général Dufour, premier président du Comité genevois, mais bientôt, vu son âge, remplacé par Gustave Moynier, président de la Conférence de

1863 et dès lors président du Comité international jusqu'à son décès, survenu en 1910, Henry Dunant, l'auteur du *Souvenir de Solferino*, qui fut le secrétaire de la Conférence et du Comité et en resta membre jusqu'en 1867, enfin les D^{rs} Th. Maunoir et Louis Appia, décédés le premier en 1869 et le second en 1898.

Nous reproduisons leurs portraits, d'après un groupe qui se trouve à la bibliothèque du Comité international, ainsi qu'au Musée d'art et d'histoire à Genève, en rappelant par l'image aussi le cadre de l'Athénée, où se sont déroulés leurs travaux.

Ce modeste hommage devait leur être rendu.

Bulletin international,
N° 176, 1913.

Quelques constatations sur les conditions sanitaires dans la guerre des Balkans

Nombreuses sont les publications qui ont paru ces derniers mois, émanant de médecins de toutes nations qui sont accourus à l'aide des services de santé des armées belligérantes. On peut déjà tirer de ces documents certaines conclusions générales instructives.

Ainsi un fait s'impose, à la suite de l'adoption des nouvelles armes et de la tactique militaire moderne, c'est l'augmentation marquée du chiffre des morts en regard de celui des blessés sur les champs de bataille. A cet égard les prévisions ont été largement dépassées. Cette proportion n'est pas encore exactement connue, mais elle est certainement plus forte que celle des dernières guerres et atteint vraisemblablement le 35 à 40 %, même davantage, du chiffre total des pertes. Ce chiffre total des pertes en morts, blessés et dis-

parus dans la guerre des Balkans aurait été, jusqu'à la fin des hostilités avec l'armée turque, d'après un relevé que nous avons sous les yeux, de 40,000 sur une armée de 450,000 hommes pour les Bulgares, de 28,000 sur 410,000 hommes pour les Serbes, de 8000 sur 45,000 hommes chez les Monténégrins et de 12,000 sur 150,000 hommes chez les Grecs. Nous ne connaissons pas le chiffre des pertes turques.

Les blessures par balles de fusils ont été généralement de beaucoup plus nombreuses, s'élevant environ à 75 ou 80 % du total des blessures; celles par projectiles de gros calibre, plus meurtrières mais moins fréquentes, ont été dans la proportion moyenne de 10 à 15 % du total; celles par armes blanches ont été exceptionnelles, à peine le 5 %, malgré les corps à corps et assauts à la baïonnette